



Diagnostic de performance énergétique (DPE) "Sans Mention" - Formation Continue

Durée : 7 h (1 jour)
7h en e-learning



Retrouvez cette formation
sur notre eboutique !

FICHE PROGRAMME FORMATION

PUBLIC :

- Diagnostiqueur immobilier certifié Diagnostic de Performance Energétique (DPE) « Sans Mention ».

OBJECTIFS :

- Consolider ses connaissances et compétences techniques
- Maîtriser les évolutions législatives et réglementaires,
- Identifier les évolutions techniques et technologiques pouvant impacter la prestation de DPE.

PRÉREQUIS :

- Être certifié pour la réalisation du Diagnostic de Performance Energétique (DPE) Sans Mention.

PÉDAGOGIE ET EVALUATION

- Méthodes et outils adaptés à la modalité pédagogique : QCM de positionnement, éléments théoriques abordés sous formes d'activités pédagogiques interactives et ludiques (quiz, exercices d'application), cas pratiques immersifs en 360°.
- Un QCM de validation des acquis est réalisé en fin de formation. La réussite à ce QCM est nécessaire à l'obtention de l'attestation de réussite demandée par l'organisme certificateur.

ANIMATEUR :

Formateurs qualifiés par Up n'PRO
(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

Quand réaliser sa formation continue ?

Conformément à l'Annexe 2.4.2 de l'[arrêté du 20 juillet 2023](#) modifié par l'[arrêté du 16 juin 2025](#), la formation continue doit être réalisée lors de la 2^e, la 3^e, la 4^e et la 6^e année du cycle pour la certification sans mention.

PROGRAMME :

Conforme à l'[arrêté du 20 juillet 2023](#) modifié par l'[arrêté du 16 juin 2025](#)

- Réalisation d'un cas test avec DPE complet sur un cas pratique immersif dans le périmètre de la certification Sans Mention
- Les nouveautés législatives, réglementaires ou normatives
- Les évolutions techniques et les bonnes pratiques de la profession.
- Les généralités sur le bâtiment
- Calcul des surfaces de référence
- Thermique du bâtiment, enveloppe du bâtiment et systèmes énergétiques
- Travaux d'amélioration énergétique et de réhabilitation thermique de l'enveloppe du bâtiment et des systèmes
- La réglementation du DPE sans
- Les méthodes de réalisation du DPE
- Optimiser l'organisation et la réalisation d'une prestation de DPE

INDICATEURS DE RESULTATS :

- Retrouvez les taux de réussite et de satisfaction de nos formations sur [Résultats et chiffres clés](#).

INFORMATIONS PRATIQUES :

- Pour connaître les modalités d'inscription, les tarifs, les conditions d'accessibilité, les contacts et les CGV, consultez notre page [Informations pratiques](#).